

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL DES
USAGERS PERMANENTS DE PORT GRIMAUD
Le 23 SEPTEMBRE 2005.**

Sous la présidence d'Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud, étaient présents :

Pour Port Grimaud I :

Archimbaud, Babayan, Boussageon, Demun, Dewitte, Dorgnon, Drouhin, Filhastre, Florent, Hélios, Lac, Le Beon, Oliva, Marret, Raymond, Tardy.

Excusés : Glimet, Jour, Lepicard, Leroy

Pour Port Grimaud II :

Gonnet, Labarraque, Seguin.

Excusé : Saenko.

Pour Port Grimaud III /S.N.P.G :

Tarot, Vernaz.

Assistaient également Mrs Ouzé, Président de PG I, Troegeler Président de PG II, Leboucq, Chef de Cabinet du Maire, Van den Bosch, Directeur de PG I et Billard Directeur de PG II.

Ordre du Jour :

- Point sur l'élaboration des contrats d'amodiation.
- Présentation des comptes de résultats 2004 des concessions.
 - Point sur la sécurité incendie dans les concessions.
- Point sur les allongements ou modifications des places d'amarrage.

Elaboration des contrats d'amodiation :

Le Maire rappelle que, tant à PG I qu'à PG II, les contrats d'amodiation n'ont jamais été signés avec les bénéficiaires d'amarrages, alors que les cahiers des charges des concessions (Articles 2 et 26) l'imposaient.

La commune, autorité concédante du plan d'eau, a la volonté de remédier à cette situation, en proposant à chaque usager un contrat qui officialise sa situation.

L'élaboration de ce contrat se fera en collaboration avec les concessionnaires, la commune consulte un cabinet d'avocats sur ce sujet.

Mr Troegeler indique que le cahier des charges de la concession fait référence à un contrat type, il suffit d'utiliser ce contrat type.

Comptes de résultats 2004 des concessions :

Les comptes des concessions ont été adressés aux membres du C.L.U.P.P avec la convocation à cette réunion.

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières.

Le maire indique qu'un travail d'harmonisation de la présentation des comptes est en cours avec les concessionnaires afin d'intégrer la totalité des charges et des produits liés au plan d'eau, une actualisation du nombre de places publiques et amodiées s'avère également nécessaire.

Sécurité incendie :

Le maire rappelle que ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises lors de réunions avec les concessionnaires, il n'est pas certain que toutes les mesures nécessaires aient été prises, notamment quant aux éventuelles interventions par le plan d'eau.

La mise en place de bateaux pompes est nécessaire, il a demandé aux services du S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de missionner un officier pour élaborer un cahier des charges avec les concessionnaires.

Mme Marret fait remarquer que Mr Bonnet dispose certainement d'un équipement adapté.

Modifications des amarrages :

Le Conseil Portuaire est régulièrement saisi de demandes de créations de pontons ou modifications des amarrages qui bien souvent sont déjà réalisées.

Il est rappelé que toute modification des conditions d'usage du plan d'eau doit être soumise au Conseil Portuaire.

Une mise à jour précise des plans des trois concessions (pontons créés, longueur et largeur des amarrages) a été demandée aux trois concessionnaires.

Questions diverses :

Il est souligné par quelques personnes présentes que certains usagers du plan d'eau, disposant d'un amarrage, voit celui-ci fiscalisé dans le cadre de la taxe d'habitation.

Il est conseillé à ces personnes de se renseigner auprès des services fiscaux.